

## Braccio, Nadia

---

**De:** Jean Ouimet [jeanouimet2@gmail.com]  
**Envoyé:** 5 mars 2014 13:02  
**À:** Greffe  
**Cc:** ministre@mrn.gouv.qc.ca; info@cqlpe.ca  
**Objet:** Les nouveaux compteurs: à verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R 3854-2013 (phase 2)

À qui de droit,

Je vous écris car je suis très inquiet et outré par l'implantation des nouveaux compteurs qu'impose Hydro-Québec à la population Québécoise. En effet, je suis très inquiet car je souffre d'acouphène depuis plusieurs années et j'ai constaté une augmentation très significative des symptômes depuis l'installation d'un nouveau compteur à ma résidence. Est-ce une coïncidence? J'en doute. Ce nouveau compteur est installé vis-à-vis de ma chambre à coucher soit à 1 mètre de mon lit. Nous savons que ces nouveaux compteurs émettent des radio-fréquences et sans connaître les dangers qu'elles représentent pour la santé, la Régie de l'énergie a tout de même approuvé ce projet. Le constat qu'il n'y a pas eu un rapport d'étude sur les possibles dangers pour la santé produit par une firme indépendante, autre que celui fourni par Hydro-Québec, n'est rien de rassurant.

En plus des possibilités de plusieurs problèmes de santé réels, Hydro-Québec nous impose cette nouvelle technologie par une menace d'une taxation à vie si on refuse son installation. C'est quand même incroyable que le citoyen qui est un actionnaire/propriétaire soit menacé de la sorte alors qu'il n'a pas été consulté au préalable. Par ailleurs, les relevés des compteurs qui ne seront plus nécessaires devraient représenter un crédit! Bizarrement, on ne parle pas de cette économie qui devrait être refilée au consommateur mais plutôt, qu'il y aurait des frais annuels de plus de 200\$ pour effectuer le relevé du compteur qui est déjà facturé! C'est donc dire qu'il faudra payer en double ce service si on refuse le compteur à radio-fréquences sans compter un frais de 137\$ pour le compteur qui n'émet pas de radio-fréquences. Il est clair que tous ces frais ont pour seul but de forcer le consommateur à accepter le compteur intelligent!

Il me semble que le gouvernement doit démontrer à la population Québécoise qu'il n'y a aucun danger sur la santé, par une étude produite par une firme indépendante, et redonner la liberté de choix qui est présentement brimée par l'imposition d'une taxation injustifiée et exagérée. Conséquemment, si on choisit le compteur qui n'émet pas de radio-fréquences, les frais envisagés par Hydro-Québec doivent être éliminés sans compter qu'on veut lui imposer, prochainement, une augmentation du tarif d'électricité de plus de 5%.

Le gouvernement doit d'être le protecteur de la santé de ses citoyens et de ses droits et liberté. Ce n'est malheureusement pas le constat actuel par ce projet.

Espérant une réponse à mes interrogations,

Jean Ouimet, un citoyen de Laval qui est extrêmement inquiet et indigné.